

Compte rendu de la séance du 07 février 2022

Présents : Nelly GINESTET, le Maire

Jude CAVAILLE, Géraldine SUTERA, Laurent DEPEYROT, Marie-Pierre RIVIERE, Caroline PERIE, Jean-Luc JOUGLAS, Jean-Claude CUBAYNES, Thierry NOUGARET, Didier BENNE, Alain IDEZ, Sylvain VERMANDE, Dominique POMPOUGNAC

Excusées absentes : Nicole VERDIE pouvoir à Jude CAVAILLE
Rose-Marie BONNET pouvoir à Dominique POMPOUGNAC

Secrétaire de la séance: Dominique POMPOUGNAC

Ordre du jour:

- 1- Délibération :
 - Suppression du poste d'agent de maîtrise
- 2- Questions et informations diverses.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil:

La délibération concernant la suppression du poste d'agent de maîtrise est reportée au prochain conseil municipal car le Comité Technique du Centre de Gestion, faute de quorum, n'a pu se tenir le 4 février. Celui-ci se réunira mi-février. La délibération est reportée au conseil municipal de mars.

Questions et informations diverses :

* Adhésion à l'Association Nationale de Préservation du Ciel Nocturne : Bien que nous soyons "village étoilé", nous ne sommes pas obligés d'adhérer.

* Soutien à la chambre des métiers du Lot : 1 apprenti concerné sur la commune : 80 € sera versé à cet organisme.

* Interventions de la Gendarmerie : Les chiffres de 2021 :

Sécurité routière : nombre total d'infractions = 9

Interventions : nombre total d'interventions = 27

Délinquance : Nombre total d'atteintes aux biens = 1

Prévention : 1 action de prévention

Présence : 268 heures de présence de la Gendarmerie sur la commune de Flaujac-Poujols

* Proposition du Département du Lot : Tour de France les 23 et 24 juillet 2022 : Financer des actions d'animation pour accompagner ce grand moment sportif et mettre le Lot à l'honneur. Un soutien de 80 % des initiatives locales pour la promotion du sport et plus particulièrement du cyclisme.

* Recensement des bornes à incendie (avec le Lieutenant Faurel) :

- 1 borne tous les 400 m

Il y aurait un besoin de 6 bornes supplémentaires au total. Le prix à l'unité varie entre 3 000 et 5 000 € (avec le raccordement). Il est à prendre en compte la maintenance, 1 fois tous les 2 ans.

Des devis sont en cours.

* Réfection du chemin qui mène au Château :

3 entreprises ont été concertées. Les devis sont compris entre 9 000 € et 11 000 €

Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable en raison du coût élevé de ceux-ci. Une solution moins coûteuse est à trouver.

* Le véhicule C15 accidenté :

Le conseil municipal décide de s'équiper d'un nouveau véhicule pour remplacer le C15.

* Déménagement de la Mairie le 21 février :

La mairie sera fermée au public le 21 et 22 février. Réouverture le 23 au matin sur les horaires habituels.

La séance est levée à 21 h 20

Les membres présents ont signé